

5^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :

Date de convocation : 25/08/2025

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq

et le jeudi quatre septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFIER-ARDENT Catherine, ARNAUD Jérôme

Etaient absent(e)s excusé(e)s : REBOULET Franck, BERTRAND Michèle

Valérie FRAC est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : Territoire d'énergie Gard SMEG – Extension de l'éclairage public chemin des Camps et parking des écoles

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Travaux d'Eclairage Public**

Ce projet s'élève à **34 754,36 € HT** soit **41 705,23 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

La commune de Cavillargues souhaite mettre en sécurité, par l'éclairage public, l'accès à sa nouvelle maison médicale chemin des Camps.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le projet dont le montant s'élève à **34 754,36 € HT** soit **41 705,23 € TTC**. Le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

➤ **DEMANDE** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

- **S'ENGAGE** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **19 750,00 €**.
- **AUTORISE** son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- **VERSERÀ** sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
- **PREND** note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge tous les frais d'études dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le :

Publiée ou notifiée le :

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES
Dépenses prévisionnelles

Travaux :	28 754,36 € HT
Ingénierie :	3 000,00 € HT
Autre :	3 000,00 € HT
Total des dépenses prévisionnelles :	34 754,36 € HT 41 705,23 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention	Participation Collectivité
ECLAIRAGE PUBLIC (TEP) 2024 (1)	30 000,00 €	Syndicat 50,00 % 15 000,00 €	15 000,00 €
<i>Hors subvention</i>	4 754,36 €		4 754,36 €
	34 754,36 €	15 000,00 €	19 754,36 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.
Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Participation de la collectivité aux travaux :	19 754,36 €
Participation aux frais d'investissement :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	19 754,36 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	16 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	3 754,36 €
TOTAL	19 754,36 €

A CAVILLARGUES, le

Pour la collectivité :
CAVILLARGUES
le Maire, Laurent NADAL


A NIMES, le 28/07/2025

Le Vice-Président
Pascal PEYRIERE